

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou un compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-769124

186435

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e) 452

Société : *cou*

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : *Venue*

Autre :

NEUVE MESSAoudi TAHRI RAHIMA

Date de naissance : 1946

Adresse :

Tél. : 06 44 00 98 35

Total des frais engagés : 1092,50

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. EL HASSANI BENALI
CARDIOLOGUE
Bd Youssef BEN Tachafin
Tél: 05 36 70 22 85 - OUJDA

Date de consultation : 04/10/2023

Nom et prénom du malade : *Tahri*

Age : 1946

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie : *HTA*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudant conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

her

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Dr. EL HASSANI Benali
CARDIOLOGUE
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Grenoble (France)



الدكتور العسني بنعلي
اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين
خريج كلية الطب ببرونوبل - فرنسا

Oujda le : 4 - 10 - 13 وحدة في :

John

Rehman

387,00

~~144,00~~ 160

~~129,00~~ $\times 3$

~~Detachable~~ 7750 $\times 2$

~~136,60~~ + $\frac{1}{2}$
89,90

PHARMACIE PARC AICHA
Bd. Yaacoub El Mansour N°13
INPE : 082 082 405

Dr. EL HASSANI BENALI
CARDIOLOGUE
Bd Youssef Ibn Tachefine
Tel: 05 36 70 22 85 - OUJDA

35,70

~~Allez 3 26~~ $\times 2$

~~T = 798,50~~

INPE: 081053092

شارع يوسف ابن تاشفين، عمارة يوسف ابن تاشفين، الطابق الأول رقم 13 - الهاتف : 05 36 70 22 85 - وحدة Bd Youssef Ibn Tachefine, Imm. Youssef Ibn Tachefine, 1er étage N° 13 - Té : 05 36 70 22 85 - Oujda
T.P.: 10703435 - C.N.S.S.: 2390657 - I.F.: 10603675 - ICE: 001710637000025